



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS,
L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 12 SEPTEMBRE 2019, À 12H00, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DENIS ROY, MAIRE SUPPLÉANT.**

Sont présents : Mesdames Mélanie Royer-Couture et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy et Magella Tremblay.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absents avec motivation : Madame Louise Thouin, madame Parise Cormier et monsieur Réjean Morency.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #19-276
Avis de convocation Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #19-277
Attribution de contrat -
Travaux de trottoir sur le boul. les Neiges Attendu que la Municipalité est allée en appel d'offres pour la construction d'un trottoir le long du boulevard les Neiges;

Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Entreprise	Montant (taxes incluses) \$	Conformité
B.M.Q. Inc.	174 686,12	Oui
Laval Construction Inc.	192 840,67	Oui

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que la Municipalité accorde le contrat pour le règlement #19-763 pour l'aménagement d'un trottoir le long du boulevard les Neiges au plus bas soumissionnaire conforme soit B.M.Q. Inc. pour un montant de 174 686,12 \$ (taxes incluses).

Rés. #19-278
PIIA Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 10 septembre 2019, des recommandations favorables à ces demandes de permis.

En conséquence :

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

Que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
99, rue du Soleil-Levant	Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée	#19-135
3175, avenue Royale	Construction d'un bâtiment commercial	#19-138
68, rue du Sommet	Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée	#19-137

Des conditions particulières sont exigées pour le permis suivant :

- 3175, avenue Royale : qu'un séparateur d'huile et sédiments soit installé selon les règles de l'art afin d'éviter une contamination de l'environnement par le ruissellement d'essence.

Rés. #19-279
3470, avenue
Royale

Attendu la demande de modification au règlement de zonage #15-674 visant à permettre les usages du groupe C5- Débit d'alcool dans la zone M-237;
Attendu que la demande peut contribuer à augmenter le dynamisme et l'activité économique du secteur du village;
Attendu que ce type d'activité était auparavant autorisé dans ce secteur;
Attendu que la demande s'inscrit dans les efforts déployés afin de revitaliser ce secteur du village;
Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 10 septembre 2019, une recommandation favorable à cette demande de modification de zonage.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

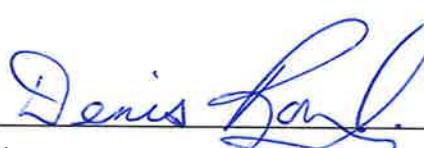
Que le conseil municipal exprime son intention de procéder à la demande de modification au règlement de zonage #15-674 pour la zone M-237.

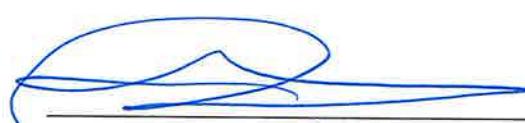
Période de questions

La période de questions débute à 12h03 et se termine à 12h08.

Fin de la séance

Levée de la séance à 12 heures 08.


Denis Roy, maire suppléant


Martin Leith, secrétaire-trésorier